

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022/42

ATTRIBUTION DE BONS CADEAUX DE NOEL AUX ENFANTS DES AGENTS COMMUNAUX

Date de la convocation :
2 décembre 2022

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **12**

Nombre de votants : **16**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

Le **jeudi 8 décembre 2022 à 17 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova, l'organisation matérielle de la salle du Conseil Municipal de la Mairie ne permettant pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ETAIENT PRESENTS : Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, M. MERY, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme CASASOPRANA (donne procuration à Mme CASALONGA-MARI), M. FERRANDI (donne procuration à Mme DEFRANCHI), Mme FONTAINE (donne procuration à Mme MINVIELLE), Mme VALENTI (donne procuration à M. BONARDI)

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, Mme FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme ROMANI

La commune attribue traditionnellement, en direction des enfants des agents communaux, un bon cadeau de fin d'année (un bon par enfant) dans les conditions ci-dessous définies :

- Catégories de personnels bénéficiaires : titulaires, stagiaires, non titulaire sur emploi permanent à temps complet ou non complet, et autres agents recrutés sur contrat de plus de trois mois après 90 jours consécutifs au cours de l'année 2022.
- Limite d'âge autorisant la délivrance de ces bons : 16 ans révolus dans l'année civile
- Montant du bon cadeau : 100 €
- Conditions de distribution : Géant Casino

Pour l'année 2022, les agents bénéficiaires sont les suivants :

NOM DE L'AGENT	CATEGORIE D'EMPLOI	NB de BON DELIVRE	NOM DE L'ENFANT DATE DE NAISSANCE
Abdellah Houria	Adjoint Technique	1	Abdellah Medhi 21/02/2009
Abdellah Houria	Adjoint Technique	1	Abdellah Amine 25/10/2011
Abdellah Houria	Adjoint Technique	1	Abdellah Rania 31/01/2013
Brigato Christian	Adjoint technique	1	Brigato Jean-François 07/10/2008
Carta Isabelle	Adjoint technique (sous contrat jusqu'au 21/10/22)	1	Carta Romain (31/10/2012)
Casalonga Jean Félix	Adjoint technique	1	Casalonga Victoria 02/03/2012
Ferracci Stéphanie	Adjoint administratif	1	Tagnati Rémy 26/08/2009
Giacinti Jean-Michel	Adjoint technique	1	Giacinti François-Marie 01/11/2007
Giagoni Stéphanie	Adjoint technique	1	Giagoni Marc'Andria 25/03/2006
Scarbonchi Stéphanie	Adjoint technique	1	Scarbonchi François-Marie 02/05/2014
WECK Jessica	Adjoint Technique (sous contrat)	1	Rubio-Weck Laetitia 25/12/2013
WECK Jessica	Adjoint Technique (sous contrat)	1	Rubio-Weck Rafaël 16/09/2017
TOTAL		12	

Les crédits nécessaires, d'un montant de 1200.00 €, sont inscrits au budget de la commune.

DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN,
Adjoint au Maire en charge des Finances, du Budget et des Ressources Humaines,**

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après réunion du bureau des Adjointes, le 17 novembre 2022,

DECIDE de l'attribution de bons cadeaux aux enfants des agents communaux, dans les conditions plus haut décrites.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la commune.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20221208-2022_42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022
Publication : 12/12/2022